

Nombre de membres composant

le Conseil Municipal ..... 45

Membres en exercice ..... 45

Présent.e.s ou représenté.e.s  
à la séance ..... 45

Excusé.e.s ..... 00

Absent.e.s ..... 00

## COMMUNE DE FONTENAY-SOUS-BOIS

### EXTRAIT DU REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### Délibération n° 2020-09-19-PE

Renouvellement de la convention entre « 1001  
crèches » - filiale du groupe BABILOU - et la ville de  
Fontenay-sous-Bois

## SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le **TRENTE SEPTEMBRE**, les membres composant le Conseil municipal de la Commune de Fontenay-sous-Bois, dûment convoqués le **VINGT DEUX SEPTEMBRE**, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de **Monsieur Jean Philippe GAUTRAIS, Maire**.

#### ETAIENT PRESENT.E.S

M. GAUTRAIS, Mme KLOPP, M.CORNELIS, Mme FENASSE, M.SEYE, Mme AVOGNON-ZONON, M.LACHELACHE, Mme NIAKHATE, M.MORA, Mme LELU, M.DAMIANI, Mme BENZIANE, M.GUENICHE, Mme NAIT-BAHLOUL, M.ORJEBIN, Mme BOUHADA, Mme CHARDIN, M.BRUNET, Mme MAFFRE BOUCLET, M.MALLERIN, Mme GAUTHIER, M.CHAMPETIER, M.CLERGET, Mme LARABI, M.LEBLANC, Mme VIENNEY, Mme GARNIER, M.MULLER, M.DAUMONT LEROUX, M.BATTAL, Mme SAINT-GAL, Mme JANIAUX, M.RISPAL, M.NOMBO POATY, Mme MARTINEZ, Mme CHAMBRE-MARTIN, M.MATHIEU, M.BERTRAND, M.LECOQ, Mme AMSELLEM-SIMONNET, M.BEDOURET, Mme CAZALS

#### EXCUSE.E.S – REPRESENTE.ES

M.MALLERIN (à partir du point 16)

Mme MICHEL

M.GUYOT

Mme INDJA

a donné mandat à

a donné mandat à

a donné mandat à

a donné mandat à

Mme SAINT-GAL

M.ORJEBIN

M.LECOQ

Mme AMSELLEM-SIMONNET

Le Président ayant ouvert la séance, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

**M. DAMIANI** ayant obtenu la majorité des voix, a été désigné pour remplir cette fonction qu'il a acceptée.

**Délibération n°2020-09-19-PE**

Renouvellement de la convention entre « 1001 crèches » - filiale du groupe BABILOU - et la ville de Fontenay-sous-Bois

**LE CONSEIL,**

**VU** le Code général des Collectivités territoriales, notamment l'article L.2121-29,

**CONSIDÉRANT** que la Société « 1001 crèches » propose à la collectivité de renouveler son partenariat de réservation de dix places de crèches au sein des structures de la commune qui seront octroyées à des enfants de 3 mois à 3 ans, de parents Fontenaysiens salariés d'entreprises, ayant conventionné avec le réservataire,

**CONSIDÉRANT** que l'intérêt de ce partenariat pour la ville est de réduire les coûts de son service public d'accueil du jeune enfant s'avérant particulièrement élevé pour le budget communal,

**CONSIDÉRANT** que la contribution financière sera calculée à partir du coût de revient annuel d'un berceau déterminé par la ville - diminué de la participation de la CAF, estimée à sept mille cinq cent euros (7 500 €). Une réservation de dix berceaux s'élèverait à soixante-quinze mille euros annuel pour la commune (75 000 €),

**SUR** avis de la Commission des Finances,

**À L'UNANIMITÉ**

**DÉCIDE**

**Article 1** : d'approuver la convention et d'autoriser le Maire ou son représentant à la signer.

Transmission électronique en

Préfecture du Val-de-Marne

le .....6 OCT 2020

Publication 6 OCT 2020

le .....

Notification

le .....

Certifié exécutoire

Le Maire,



POUR EXTRAIT CONFORME

**Jean-Philippe GAUTRAIS**

*Maire*

